

Journée Scientifique Annuelle du Défi Clé « ICO » 2025

ENAC - Toulouse
Vendredi 5 décembre 2025

Marie-Eve SAMSON, doctorante en droit spatial

marie-eve.samson@ut-capitole.fr

Université Toulouse Capitole

Institut de Droit Privé

AID/ICO



Intitulé de la thèse

« L'équilibre des pouvoirs dans le complexe militaro-industriel spatial en France »

Sous la direction du Professeur Lukas RASS-MASSON

- Résultats de Mémoire de fin d'étude sur le Commandement de l'espace
- Evolution du sujet : « La protection contractuelle des données spatiales militaires »

Un droit spatial
étudié
majoritairement par
le biais du droit
international

Etat de l'art

Pas de régime
juridique national
propre aux marchés
cyberspatiaux français.

Une seule loi de
droit spatial en
France
LOS de 2008

Les enjeux

1^{er} enjeu : Protéger la donnée spatiale française

2^{ème} enjeu : Se protéger des législations étrangères invasives

Les techniques contractuelles pour le traitement de la donnée militaire spatiale.

- Définir les opérateurs de confiance
- Redélimiter la frontière entre le secret des affaires et le secret défense.
- Renforcer la sécurité juridique et la certification entre les sociétés-mères et leurs filiales

La protection de nos contrats face aux législations étrangères

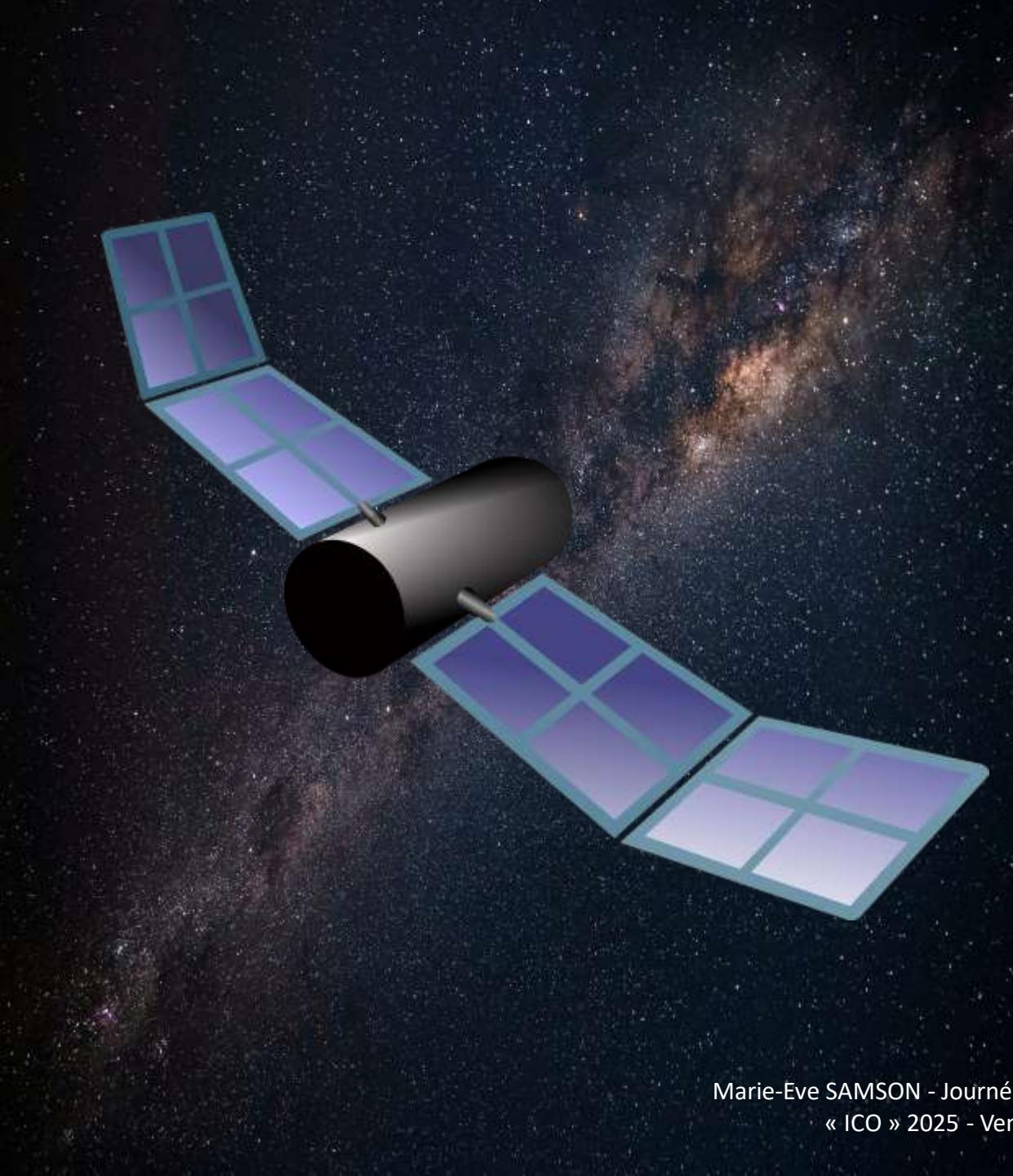
Législation américaine

I

- La procédure juridictionnelle américaine Discovery
- La Convention ITAR
- Le Cloud Act de 2018
- Le SPACE Act de 2015

Solutions européennes

- Revaloriser et faire une relecture des Traités de l'UE,
- S'inspirer des méthodes de certifications en dehors du secteur spatial (exemple : santé, biométrie, finance),
- Créer une institution spatiale européenne



Objet de la thèse

🛠 L'adaptation des solutions juridiques face à des évolutions technologiques et les orientations politiques étrangères de plus en plus agressives.

🔒 L'amélioration du traitement des données militaires spatiales par l'industrie spatiale de défense française.

👤 Le renforcement de l'industrie française et européenne.

La donnée d'origine spatiale

Définition de la **donnée d'origine spatiale** selon **l'article premier de la LOS du 3 juin 2008** :

« Les données d'observation, d'interception de signaux ou de localisation acquises depuis l'espace en provenance de la Terre, d'un corps céleste, d'un objet spatial ou de l'espace. ».

- ➔ Définition par l'utilité,
- ➔ Aucune précision quant à la donnée elle-même,
- ➔ Aucune indication quant au moyen de captation de la donnée d'origine spatiale.

Solution

L'information numérique et stratégique contenue dans un support informatique, provenant de l'espace extra-atmosphérique, d'un corps céleste, d'un objet spatial ou de la Terre vers l'espace extra-atmosphérique, acquis à des fins d'observation, d'interception de signaux ou de localisation, captée par tout appareil de nature militaire, de tout appareil de nature civil ou commercial utilisé à des fins militaires ainsi que par tout appareil de nature civile ou commerciale se trouvant en possession d'une information nécessaire à la défense nationale, que ce soit en temps de paix ou en cas de conflit.

L'opérateur spatial de confiance

Définition de **l'opérateur spatial** selon **l'article premier de la LOS du 3 juin 2008** :

« Toute personne physique ou morale qui conduit, sous sa responsabilité et de façon indépendante, une opération spatiale »

- ➔ Définition de l'opération spatiale incomplète ;
 - ➔ Evolution technologique : IA ;
- ➔ Détermination de la confiance par le RGPD.

Solution

Le choix de l'opérateur de confiance réside :

- ➔ Dans sa maîtrise effective des opérations spatiales ;
- ➔ Dans la facilité d'accès aux données et leur lisibilité ;
- ➔ Dans sa capacité à être pleinement conscient des enjeux de responsabilité en cas de dommage.

Merci pour votre écoute !



Institut Cybersécurité Occitanie



MINISTÈRE
DES ARMÉES



Marie-Eve SAMSON - Journée Scientifique Annuelle du Défi Clé
« ICO » 2025 - Vendredi 5 décembre 2025

